QUESTION uit-R 257/5

Caractéristiques techniques et opérationnelles des stations du service fixe fonctionnant dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz

(2015)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

*a)* que la demande de systèmes de radiocommunication à haut débit et de grande capacité offrant des débits de données pouvant aller de plusieurs dizaines de Gbit/s à parfois plus de 100 Gbits/s pour les systèmes du service fixe est en augmentation;

*b)* qu'en raison des progrès des technologies récentes thérahertz, les dispositifs et circuits intégrés fonctionnant au-dessus de 275 GHz peuvent prendre en charge diverses applications de pointe;

*c)* que les dispositifs et circuits susmentionnés pourront fournir de tels systèmes de radiocommunication à haut débit et de grande capacité pour les systèmes du service fixe;

*d)* que, du fait des systèmes de communication mobiles large bande comme les IMT évoluées, les liaisons de raccordement «backhaul» et «fronthaul» des systèmes mobiles sont appelées à acheminer de plus en plus de trafic;

*e)* que certaines parties du spectre dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz sont identifiées pour les services passifs dans le Règlement des radiocommunications;

*f)* que l'utilisation de la gamme de fréquences 275-1 000 GHz par les services passifs n'exclut pas l'utilisation de cette gamme de fréquences par les services actifs;

*g)* qu'il faut définir les caractéristiques techniques et opérationnelles du service fixe pour les études de partage et de compatibilité avec les applications des services passifs visées au point *f)* du *considérant*,

*reconnaissant*

*a)* que le Rapport UIT-R SM.2352 donne les lignes d'évolution technologique des services actifs exploités dans la gamme de fréquences 275-3 000 GHz;

*b)* que le Rapport UIT-R F.2323 donne des orientations sur le développement futur du service fixe dans la bande des ondes millimétriques;

*c)* que les Recommandations UIT-R F.2004 et UIT-R F.2006 préconisent l'utilisation de certaines dispositions des canaux radioélectriques et blocs de fréquences radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant respectivement dans la gamme de fréquences 92-95 GHz et dans les bandes de fréquences 71‑76 et 81-86 GHz;

*d)* que le Rapport UIT-R F.2107 définit les caractéristiques et les applications des systèmes hertziens fixes fonctionnant dans les gammes de fréquences comprises entre 57 GHz et 134 GHz;

*e)* que les premières études de partage entre le service de radioastronomie et les services actifs dans la gamme de fréquences 275-3 000 GHz font l'objet du le Rapport UIT-R RA.2189,

*décide* de mettre à l'étude la Question suivante

Quelles sont les caractéristiques techniques et opérationnelles applicables au service fixe dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz?

*décide* en outre

1 qu'il conviendrait d'effectuer des études de partage entre le service fixe et les services passifs ainsi qu'entre le service fixe et d'autres services actifs en tenant compte des caractéristiques indiquées dans le *décide*;

2 que les résultats des études dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz devraient être portés à l'attention des autres commissions d'études;

3 que les résultats des études susmentionnées devraient figurer dans un(e) ou plusieurs Recommandations, Rapports ou Manuels;

4 que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2019.

Catégorie: S2